

Les formations en alternance



TERTIAIRE 02 32 96 94 97

Commerce & Management

- BTS Management des Unités Commerciales (**BTS MUC**)

Paie, RH & Comptabilité

- **Gestionnaire de paie** - Titre professionnel niveau BAC+2

- **Assistant RH** - Titre professionnel niveau BAC+2

- BTS Comptabilité et Gestion (**BTS CG**)

- Assistant de Comptabilité et d'Administration (**ASCA**)

Titre professionnel niveau BAC

Gestion

- BTS Assistant de Gestion PME-PMI (**BTS AG PME-PMI**)



SANTÉ 02 32 96 94 95

Optique Lunetterie

- BTS Opticien Lunetier (**BTS OL**)



SOCIAL 02 32 96 01 30

Action sociale

- Diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale

Familiale (**DECESF**) - Niveau BAC+3



INDUSTRIE 02 32 96 01 33

Conduite de systèmes de production

- BAC Pro Pilote de Ligne de Production (**BAC PRO PLP**)

- CAP Conducteur d'Installations de Production (**CAP CIP**)

Productique

- BAC Pro Technicien d'Usinage (**BAC PRO TU**)

Chimie

- BTS Contrôle Industriel et Régulation Automatique

(**BTS CIRA**)

- BAC Pro Procédés de la Chimie, de l'Eau et des Papiers

Cartons (**BAC PRO PCEPC**)

Maintenance

- BTS Conception et Réalisation de Systèmes

Automatiques (**BTS CRSA**)

- BAC Pro Maintenance des Équipements Industriels

(**BAC PRO MEI**)

1^{ER} RÉSEAU AU SERVICE DE VOS MÉTIERS

GRETA

Elbeuf Vallée de Seine

Les +

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

pour votre recherche d'entreprise

Mise en relation avec nos partenaires

PÉDAGOGIE DE QUALITÉ

pour une préparation efficace aux examens

98% de stagiaires satisfaits

86% de réussite aux examens

SUIVI RÉGULIER EN ENTREPRISE

en étroite collaboration avec votre tuteur d'entreprise

Désignation d'un référent pédagogique par stagiaire

Plus d'infos sur l'alternance



GRETA Elbeuf Vallée de Seine
4 B, Cours Carnot - 76500 Elbeuf
Tél. : 02 32 96 94 94

contact.greta.elbeuf@ac-rouen.fr

1^{ER} RÉSEAU AU SERVICE DE VOS MÉTIERS

GRETA

Elbeuf Vallée de Seine

2017

ALTERNANCE

Formations jusqu'à BAC+3

Un diplôme + Un emploi



+ de 85%
de réussite aux examens !



Tertiaire



Santé



Social



Industrie



académie
Rouen
É greta
ELBEUF
VALLÉE DE SEINE)))
FORMEZ-VOUS À DEMAIN

Février 2017. Ne pas jeter sur la voie publique

Le contrat de professionnalisation


Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail qui a pour objectif de professionnaliser le salarié sur un métier de l'entreprise et de lui permettre d'acquérir une qualification professionnelle par une formation en alternance.

Public

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus
- Les bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH ou les personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé (CUI)

Déroulement

- Séquences de formation au GRETA Elbeuf Vallée de Seine
- Périodes de travail dans l'entreprise, dans un emploi en relation avec la qualification visée



Un tuteur salarié de l'entreprise est désigné par l'employeur pour accueillir, guider et transmettre les savoir-faire professionnels au bénéficiaire.

Nature du contrat

Le contrat de professionnalisation peut prendre la forme :

- d'un contrat à durée déterminée (CDD) de 6 à 12 mois
- d'un contrat à durée indéterminée (CDI) dont l'action de professionnalisation se situe au début du contrat et est comprise entre 6 et 12 mois.

La durée du contrat ou de l'action de professionnalisation peut être étendue jusqu'à 24 mois.



Le contrat de professionnalisation à durée déterminée peut être renouvelé une fois :

- pour permettre au bénéficiaire de préparer une qualification supérieure ou complémentaire à celle déjà obtenue
- si la qualification visée n'a pu être obtenue pour cause d'échec à l'examen, de maladie, de maternité ou d'adoption, d'accident du travail ou de défaillance de l'organisme de formation.

Tous les employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle peuvent conclure des contrats de professionnalisation, y compris les entreprises de travail temporaire, à l'exception de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif.

Rémunération

Jeune de moins de 26 ans % du SMIC ou du salaire minimum conventionnel si plus favorable	
Moins de 21 ans	55 % du SMIC (65% du SMIC s'il est au moins titulaire d'un BAC Professionnel ou équivalent)
De 21 à 25 ans révolus	70% du SMIC (80% du SMIC s'il est au moins titulaire d'un BAC Professionnel ou équivalent)
Adulte de 26 ans et plus	85% du salaire minimum conventionnel sans être inférieur à 100% du SMIC

Avantages pour l'entreprise

- Prise en charge du coût de la formation par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA)
- Aide à la fonction tutorale
- Réduction générale des cotisations patronales
- Exonération des cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales pour les demandeurs d'emploi de 45 ans et plus
- Absence de prise en compte du salarié dans les effectifs
- Aide à l'accompagnement pour les groupements d'employeurs
- Aides à l'embauche spécifiques, sous conditions (+ de 26 ans, + de 45 ans, travailleur handicapé)

Ces informations sont générales. Des situations particulières peuvent entraîner des dispositions différentes.

Plus d'infos sur :

<http://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle>